

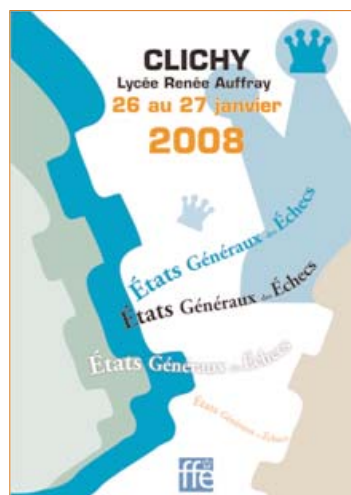
## AU SOMMAIRE

- Etats Généraux des Échecs français
- Téléthon 2007
- Brèves
- Le Service Civil Volontaire
- Statut de formateur occasionnel
- Les tops

## ADRESSES UTILES FFE

- Laurent **VÉRAT**, Directeur Général,  
[laurent.verat@echecs.asso.fr](mailto:laurent.verat@echecs.asso.fr)
- Jordi **LOPEZ**, Directeur Technique Adjoint,  
01 39 44 65 84  
[jordi.lopez@echecs.asso.fr](mailto:jordi.lopez@echecs.asso.fr)
- Laetitia **CHOLLET**,  
Secrétariat direction, comptabilité  
01 39 44 65 83 - [laetitia.chollet@echecs.asso.fr](mailto:laetitia.chollet@echecs.asso.fr)
- Joëlle **MOURGUES**,  
Communication  
01 39 44 65 81  
[joelle.mourgues@echecs.asso.fr](mailto:joelle.mourgues@echecs.asso.fr)
- Thierry **BARBARY**,  
Licences - Boutique,  
01 39 44 65 82 - [thierry.barbary@echecs.asso.fr](mailto:thierry.barbary@echecs.asso.fr)
- Nicolas **MOUTIER**,  
Accueil - Licences,  
01 39 44 65 80 -  
[nicolas.moutier@echecs.asso.fr](mailto:nicolas.moutier@echecs.asso.fr)
- Vincent **MORET**,  
Compétitions Internationales Jeunes,  
Haut Niveau Jeunes,  
01 39 44 65 84  
[vincent.moret@wanadoo.fr](mailto:vincent.moret@wanadoo.fr)
- Erick **MOURET**,  
Informatique - Interclubs Jeunes,  
06 33 27 66 11  
[erick.mouret@echecs.asso.fr](mailto:erick.mouret@echecs.asso.fr)
- Stephen **BOYD**,  
Arbitrage - Formation - Elo FIDE,  
04 67 02 00 29  
(de 9h à 12h et 14h à 18h -  
du lundi au vendredi)  
[stephen.boyd@echecs.asso.fr](mailto:stephen.boyd@echecs.asso.fr)

N°6 novembre/décembre 07/janvier 2008



## États Généraux des Échecs Français :

**CLICHY - LYCÉE RENÉ AUFFRAY**  
**26 & 27 janvier 2008**

**Venez nombreux !**

### Les " fiches de doléances "

Je remercie les très nombreuses personnes qui m'ont (re)transmis les fiches de doléances et qui continuent de le faire. J'en ai reçu une centaine et j'espère que cela va continuer ! N'hésitez pas à contribuer, seul(e) ou à plusieurs.

Mon adresse mail : [joanna.pomian@echecs.asso.fr](mailto:joanna.pomian@echecs.asso.fr)

### Les thèmes : premières indications

Il ne s'agit pas encore de la liste finale des sujets qui seront abordés lors des États Généraux, mais de premières orientations.

Vous êtes passionnés par tout ce qui touche de près ou de loin à ■ *la vie fédérale* ■ (licences, calendrier, calendrier, Élo), aux ■ *compétitions* ■ (règlements, nulle par consentement mutuel, appariements, départages), ■ *aux relations entre la FFE et les organes* qui la composent ■ (Ligues, Comités, Clubs), et tout ce qui concerne ■ *les secteurs jeunes* ■ (compétitions, calendrier, compositions des équipes, championnats de France Jeunes, récompenses) ■ *et scolaires* ■ (comment enseigner les échecs de la maternelle au collège, comment réussir à être présent, comment garder les jeunes, comment les orienter vers les clubs). La ■ *formation* ■ tient également une place très importante dans vos réflexions, tout comme la ■ *promotion de notre jeu* ■ auprès de tous les publics. Le ■ *site internet* ■ et son évolution vous préoccupent également.

### La suite des événements : inscrivez-vous !

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de moi : il s'agit simplement pour le moment de signaler votre présence pour les 26 et 27 janvier 2008. Le démarrage des travaux est prévu le **26 janvier à 14h**, la fin le 27 janvier vers 12h30.

Nous pouvons aider ceux qui souhaitent bénéficier d'un hôtel économique aux environs de Clichy, n'hésitez pas à demander des informations !

### Comment cela va se passer ?

*Le samedi 26 janvier* : après un démarrage en séance plénière, discussions sur les thèmes que vous avez proposés. Vous pourrez pré-choisir les thèmes qui vous intéressent début janvier et participer à plusieurs discussions. Samedi en fin de journée, discussion tous ensemble et une surprise !

*Dimanche 27*, travaux discussion sur les orientations proposées samedi et votes d'orientation.

■ **Joanna Pomian**  
Secrétaire Générale ■

## Téléthon 2007 : 7 & 8 décembre

Cette année, la FFE continue à être le partenaire du Téléthon. Nombreux sont ceux qui sont désormais rodés dans l'organisation de cette manifestation dans vos clubs et l'AFM (Association Française contre les Myopathies) vous en remercie. Ceux qui voudraient participer pour la première fois, doivent contacter la coordination locale du Téléthon (coordonnées sur <http://www.telethon.fr/>, rubrique "bénévoles"), et indiquer le code partenaire : **P072**.



### RAPPEL DE LA MARCHÉ À SUIVRE

- ▶ **INFORMATIONS GÉNÉRALES** : Le code partenaire de la FFE est : P072.
- ▶ **PRÉPARATION** : Vous décidez du format que vous souhaitez donner à votre manifestation. Le prix d'inscription au tournoi est libre et en est reversé au Téléthon sauf si vous avez des frais particuliers que vous pouvez alors déduire (location de la salle, par exemple). La somme reversée peut également comprendre le revenu de la buvette, libre à vous d'en décider. Il s'agit là d'un bénéfice qui ne donne pas lieu à un reçu fiscal.  
Pour tous les détails concernant le Téléthon dans votre ville/commune, vous devez vous rapprocher de votre coordinateur local Téléthon. Pour le connaître, n'hésitez pas à contacter Joanna Pomian, secrétaire générale de la FFE : [joanna.pomian@echecs.asso.fr](mailto:joanna.pomian@echecs.asso.fr). Le coordinateur local vous remet un contrat d'engagement et, si besoin, des supports divers (ballons, affiches, etc.).
- ▶ **APRÈS LA MANIFESTATION** : Vous remettez votre recette au coordinateur local du Téléthon qui se charge de la transmettre à l'AFM. Vous pouvez également proposer à votre coordinateur Téléthon des animations dans votre ville, en fonction des besoins et des ressources dont vous disposez, dont, par exemple, des animations à l'hôpital.

### IMPORTANT

Tous les clubs qui organisent des manifestations, sont priés d'envoyer à Joanna Pomian un bref descriptif de celle-ci, par email, de manière à ce qu'elle puisse faire figurer cette information sur le site fédéral. Pensez également à transmettre des photos, reportages, vidéos ou autres pour publication sur les supports de la FFE ou sur ceux du Téléthon. En effet, pour ses publications, l'AFM souhaiterait disposer des visuels de vos manifestations et ceux-ci manquent actuellement.

## En bref

### Règlements par virement bancaire

Nous vous rappelons qu'il convient désormais d'effectuer tout virement bancaire en règlement de factures FFE, sur le compte FFE de BNP Paribas dont voici les coordonnées :

BNP Paribas Elancourt Templiers  
30004 | 01797 | 00010026639 | 42

Il est impératif de ne plus effectuer de virement auprès des comptes FFE - Banque Courtois/Montpellier et FFE - Crédit du Nord /Clichy, car ceux-ci sont en cours de clôture.

### Changement d'adresse

Nous constatons au siège fédéral de trop nombreux retours à l'envoyeur, avec la mention NPAl (n'habite pas à l'adresse indiquée). Un état de fait problématique, surtout lorsqu'il concerne les cartes-licences, et qui lèse nos affiliés.

Aussi, nous vous demandons d'intervenir auprès des clubs de votre ligue ou de votre comité afin que les correspondants ou les présidents notifient bien tout changement d'adresse, de téléphone ou de courriel, portés à leur connaissance. Nous rappelons que lors de la prise de licence par Internet, le responsable de cette saisie peut modifier les coordonnées des joueurs ou du club.

## Le Service Civil Volontaire

Nos amis de Gironde ont gentiment porté à notre connaissance l'existence du "Service Civil Volontaire". Celui-ci peut être intéressant, pour certains jeunes comme pour des clubs employeurs qui sont par définition, en tant que structures sportives, des entités reconnues d'utilité publique.

Le service national ayant été suspendu, c'est désormais sous forme de volontariat pour la collectivité que les jeunes peuvent s'engager, au travers du "Service Civil Volontaire". Sans aucune distinction sociale, chaque jeune a ainsi la possibilité d'accomplir des missions d'intérêt général en vue d'une meilleure insertion citoyenne, sociale et professionnelle.

### ■ Du point de vue du jeune...

Le SCV est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, et leur permet de s'engager pour une durée déterminée au service de la collectivité et de l'intérêt général. Cette durée est de 6, 9 ou 12 mois, avec une présence minimale de 26h /semaine. Le jeune touche 629€ net par mois.

### ■ Du point de vue du club...

Celui-ci doit faire au préalable sa demande d'agrément ACSE (Agence nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des chances). Le dossier est accessible à l'adresse suivante : <http://www.volontariat.associations.gouv.fr/spi.php?rubrique8>

Un tuteur doit ensuite être désigné, qui accompagnera le jeune, notamment à la fin de sa mission, pour l'aider à intégrer le monde professionnel. Ce tuteur s'engage également à véhiculer auprès du jeune les valeurs civiques et républicaines de base qui fondent son engagement.

Le club ne prend à sa charge que 10% de la somme versée au jeune, soit 64€ par mois.

Le reste est pris en charge par l'État, qui engage les fonds suivants :

- ▶ 565€/mois, soit 90% de la rémunération nette du jeune.
- ▶ 155€/mois, correspondant aux charges sociales afférentes.
- ▶ 75€ par mois pour la formation aux valeurs civiques, ce qui correspond à 1 jour par mois.
- ▶ 100€/mois pour l'accompagnement du jeune dans ses démarches d'insertion professionnelle.

### ■ Vraiment tout savoir sur le Service Civil Volontaire...

<http://www.servicecivilvolontaire.fr/Documents/VademecumduSCV.pdf>

## Le statut de "formateur occasionnel"

*Les Ligues, clubs, ou CDJE organisent régulièrement des stages, des séances d'entraînement, des cours, des accompagnements de jeunes joueurs, etc. Il est souvent compliqué de trouver le bon mode de rémunération pour les intervenants.*

*Pour ces structures échiquéennes qui souhaitent faire appel ponctuellement à un formateur ne disposant pas du statut de travailleur indépendant, c'est-à-dire ne pouvant pas émettre de facture, il est donc bon de savoir qu'elles disposent d'un moyen moins coûteux et parfaitement légal de rémunérer leur intervenant : c'est le statut de "formateur occasionnel".*

### ▣ Qu'est ce qu'un formateur occasionnel ?

C'est une personne qui dispense des cours au titre de la formation professionnelle continue ou dans des établissements d'enseignement agréés (comme le sont la FFE, ses organes déconcentrés et ses clubs), à raison d'un maximum de 30 jours civils par année et par organisme de formation ou d'enseignement.

### ▣ Quel est son statut social ?

Le statut social du formateur occasionnel est très proche de celui d'un salarié, et repose sur les principes suivants :

- Le formateur occasionnel n'a pas à demander son immatriculation en qualité d'indépendant.
- Il reçoit, à l'issue de sa mission, une rémunération nette de charges accompagnée d'une fiche de paye.
- Il dépend du régime social des salariés : les cotisations patronales et salariales concernant l'assurance maladie, les accidents du travail, les allocations familiales, le Fnal (Fonds National d'Aide au Logement), le versement transport, la CSG et la CRDS sont calculées sur une assiette forfaitaire, en fonction de sa rémunération brute journalière, sans tenir compte de la durée de son intervention. Ceci correspond donc à un allègement de charges. Cet allègement de charges salariales et patronales n'est intéressant que si le formateur occasionnel perçoit une rémunération journalière brute inférieure au plafond de la Sécurité Sociale, fixé à 148 € pour l'année 2007. Dans ce cas, l'assiette forfaitaire pour le calcul des cotisations mentionnées ci-dessus est de 45,88 € pour un salaire réel journalier de 148 € brut ou moins. En revanche, les cotisations d'Assedic et de retraite complémentaire sont calculées sur le salaire réel.

Les cotisations sont versées par l'organisme de formation aux différentes caisses sociales.

### ▣ Concrètement...

Exemple d'un salaire de formateur occasionnel établi par la FFE :

- Pour un salaire brut de 1.100 €, le formateur occasionnel a perçu un net de 971 € au lieu de 875 € sans ce statut.
- De son côté, l'employeur a payé 245 € de charges patronales au lieu d'environ 350 € sans ce statut.

### ▣ Attention !

La durée d'intervention au cours de la journée importe peu. La cotisation est due par journée civile d'activité : aucun fractionnement n'est possible.

En cas de dépassement de la limite de 30 jours par an (limite appréciée organisme par organisme), il faut procéder à une régularisation annuelle des cotisations pour l'ensemble des interventions, sur la base des rémunérations réelles. Autrement dit, il est impératif de ne pas dépasser 30 jours par année civile et par employeur !

■ Par Laurent Vêrat ■

# Les effectifs

au 15 novembre 2007

**30 665**

**+ 7%**

par rapport au 15/11/06 (28 592)

Seniors	<b>13 717</b>
Jeunes	<b>16 948</b>
Licences A	<b>21 476</b>
Licences B	<b>9 189</b>

## TOP 30 DÉPARTEMENTS

		% <sub>00</sub>
1 Haute-Corse	1912	13,50
2 Bas-Rhin	1590	1,55
3 Hauts-de-Seine	1145	0,80
4 Moselle	1004	0,98
5 Haut-Rhin	954	1,35
6 Paris	921	0,43
7 Bouches-du-Rhône	825	0,45
8 Loire-Atlantique	758	0,67
9 Alpes-Maritimes	756	0,75
10 Corse du Sud	750	6,32
11 Rhône	730	0,46
12 Yvelines	684	0,49
13 Nord	674	0,26
14 Val-d'Oise	671	0,61
15 Val-de-Marne	661	0,54
16 Hérault	636	0,71
17 Var	598	0,67
18 Seine-Saint-Denis	552	0,40
19 Haute-Garonne	511	0,49
20 Gironde	507	0,39
21 Calvados	485	0,75
22 Essonne	481	0,42
23 Seine-et-Marne	453	0,38
24 Gard	428	0,69
25 Pas-de-Calais	420	0,29
26 Vaucluse	393	0,79
27 Loiret	381	0,62
28 Seine-Maritime	374	0,30
29 Finistère	372	0,44
30 Indre-et-Loire	360	0,65

%<sub>00</sub> : par rapport à la population du département.

## TOP 50 CLUBS

		% <sub>00</sub>
1 Corsica Chess Club	1347	35,56
2 Échecs-Club Ajaccien	574	10,85
3 Échecs Club du Fium'Orbu	421	722,13
4 C.E. de Bois-Colombes	318	13,31
5 Échiquier Niçois	288	0,84
6 Lyon Olympique Echecs	262	0,59
7 D'Alzon Club Echecs	256	1,92
8 Marseille-Échecs	231	0,29
9 C.E. Strasbourg	226	0,86
10 C.E. Bennwahr	202	179,72
11 C.E. Metz Fischer	183	1,48
12 La Tour Hyéroise	175	3,40
13 Échiquier Grand Sud	171	54,01
14 Club d'Echecs Lexovien	170	7,34
15 Clichy-Echecs-92	164	3,27
16 Montpellier-Échecs	158	0,70
17 Bischwiller	152	13,11
18 Vandœuvre-Échecs	141	4,40
19 Échiquier Lédonien	135	7,30
20 C.E. Sables d'Olonne	134	8,63
21 Cergy Pontoise Echecs	127	2,32
22 Lutèce Echecs	125	0,06
23 Cannes Echecs	123	1,83
24 Échiquier Tour d'Argens	118	22,12
Mulhouse Philidor	118	1,07
26 Éch. Centre Vaucluse	117	6,89
27 Club 608 d'échecs Paris	112	0,05
28 Échiquier Tourangeau	111	0,84
29 Club d'Échecs Perrotin	110	18,87
Échiquier Maiziérois	110	11,77
TPG! Besançon	110	0,93
32 C.E. de Sautron	108	15,83
Echecs et Matz	108	95,32
Illkirch-Graffenstaden	108	4,53
35 Saint-Mandé	106	5,38
L'Échiquier Chalonnais	106	2,24
37 C.E. du Perchay	105	220,59
38 Garche-Koecking 3000	102	2,49
Orcher-la-Tour	102	10,26
Les Échecs de Vincennes	102	2,34
41 Le Chesnay - Versailles	101	3,54
C.E. de Villepinte	101	2,99
43 Échiquier Grenoblois	100	0,65
Issy-les-Moulineaux	100	1,90
45 J.E.E.N. Paris	97	0,05
46 Thomas Bourgneuf - Créteil	97	1,18
47 C.E. du Vésinet	96	6,03
La Farlède Toulon- Échecs	96	13,96
49 Échec et Mat Forbach	94	4,12
50 Cavalier Fougueux Domérat	92	10,44

%<sub>00</sub> : par rapport à la population de la ville.

## TOP 20 CLUBS - Licences A

1 C.E. Strasbourg	221
2 Lyon Olympique Échecs	206
3 Corsica Chess Club	167
4 Bischwiller	149
5 C.E. de Bois-Colombes	120
6 Mulhouse Philidor	118
7 Lutèce-Échecs	117
8 Cannes-Échecs	112
9 Cergy-Pontoise Échecs	109
10 Club 608 d'Échecs Paris	108
Illkirch-Graffenstaden	108
C. E. de Sautron	108
13 Éch. Centre Vaucluse	106
Tour Prends Garde! Besançon	106
15 Echecs et Matz	105
Échiquier Niçois	105
17 L'Échiquier Chalonnais	102
Les Échecs de Vincennes	102
19 Issy-les-Moulineaux	100
Montpellier-Échecs	100

## TOP LIGUES

		% <sub>00</sub>
1 Île-de-France	5568	0,51
2 Corse	2662	10,23
3 Alsace	2544	1,47
4 Pays-de-Loire	1670	0,52
5 Lorraine	1455	0,63
6 Provence	1374	0,53
7 Languedoc	1369	0,60
8 Côte d'Azur	1354	0,71
9 Lyonnais	1230	0,44
10 Bretagne	1176	0,40
11 Nord-Pas de Calais	1094	0,27
12 Centre-Val de Loire	1071	0,44
13 Aquitaine	1028	0,35
14 Midi-Pyrénées	898	0,35
15 Dauphiné-Savoie	815	0,29
16 Basse-Normandie	812	0,57
17 Picardie	645	0,35
18 Haute- Normandie	592	0,33
19 Champagne-Ardenne	559	0,42
20 Franche Comté	520	0,47
21 Auvergne	517	0,39
22 Poitou-Charentes	487	0,30
23 Bourgogne	350	0,22
24 La Réunion	206	0,29
25 Limousin	179	0,25
26 Martinique	135	0,35
27 Guyane	89	0,57
28 Guadeloupe	31	0,07

%<sub>00</sub> : par rapport à la population de la région.